

61, RUE HENRI REGNAULT 92075 – LA DEFENSE CEDEX

# **FONDATION D'ENTREPRISE PSA**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

#### FONDATION D'ENTREPRISE PSA

Siège social : 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy Fondation régie par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Conseil d'Administration,

# Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'entreprise PSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

# Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

# Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

# Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Règles et Méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels qui relate le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) ainsi que la non prorogation de la durée de vie de cette Fondation d'entreprise au-delà de l'échéance de Juin 2021 qui marque la fin de son Programme d'Action Pluriannuel.

# Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

# Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Jérôme Eustache

ACTIF			E X E R C I C E 2020			EXERCICE PRECEDENT PASSIF			EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT :
	ACTIF		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS		PASSIF		2020	2019
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	1					F O				
A C T I	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche & développement Concessions, brevets & droits sim Fronds de commerce Autres immobilisations incorporelles Avces & Acptes sur immobilisat* incorporelles S/Total Lignes 2 à 7	2 3 4 5 6 7	0	0	0	0	NDS PROPRES	FONDS PROPRES  Fonds propres sans droit de reprise Ecarts de réévaluation. Réserves. Report à nouveau. Excédent / (Déficit) de l'exercice Subventions d'investissement. Provisions réglementées.	1 2 3 4 6 7	328 826 (287 189)	171 388 157 438
F	Terrains  Constructions  Installations techniques, matériel & outillage	9 10 11						Total Lignes 1 à 7	12	41 636	328 826
I M M O	Autres immobilisations corporelles	12 13 14						Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	13 14		
B I L	S/Total Lignes 9 à 14	15	0	0	0			Total Lignes 13 & 14	15	0	0
S	Participations Créances rattachées à des participations Titres a liquidités restreintes	16 17 18						Provisions pour risques Provisions pour charges	16 17		
	Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	19 20 21						Total Lignes 16 & 17	18	0	0
	S/Total Lignes 16 à 21	22	0	0	0	0		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Emprunts obligataires convertibles	19		
<u></u>	Total Lignes 8+15+22	23	0	0	0	0		Autres emprunts obligataires Emprunts & dettes auprès des ets de crédit	20 21		
A C T I F	STOCKS  Matières premières, approvisionnements	24 25 26 27 28					D E T	Emprunts & dettes financières diverses.  DETTES D'EXPLOITATION  Avces & acptes reçus/com en cours  Dettes fournisseurs & cptes rattachés  Dettes fiscales et sociales	22 23 24 25	6 552	14 977
C I R C	S/Total Lignes 24 à 28	29 30 31	0	0	0	0	T E S	DETTES DIVERSES Dettes s/Immobilisations & Cptes Rattachés Autres dettes	26 27	0	0
U L A N T	Autres créances.  Capital souscrit & appelé non versé	32 33 34 35 36	0 0 48 188		0 0 48 188	134 000 209 803	3	S/Total Lignes 19 à 27 Produits constatés d'avance	29 30	6 552 0	14 977
	Charges constatées d'avance	37 38	48 188	0	48 188	343 803		Total Lignes 29+30	31	6 552	14 977
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	39						Ecarts de conversion passif	32		
	Primes de remboursement des obligations  Ecarts de conversion actif	40 41									
	TOTAL ACTIF: Lignes 1+23+38+39+40+41	42	48 188	0	48 188	343 803		TOTAL PASSIF: Lignes 12+15+18+31+32	40	48 188	343 803

# **COMPTE DE RESULTAT**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

NDATION PSA			EN EURO	Exercice 202
		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	VARIATION
Cotisations		2020	2013	
Ventes de marchandises	1			
Production vendue - Biens	2			
Production vendue - Services	3			
CHIFFRE D'AFFAIRES (Lignes 1 à 3)	4			
Produits de tiers financeurs	5			
Concours publics et subventions	6			
Versements des Fondateurs	7	2 935 767	2 000 000	935 7
Reprises sur amortissements & provisions, transfert de charges	8			
Autres produits	9	0	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION (Lignes 4 à 9)	10	2 935 767	2 000 000	935 7
Achats de marchandises	11			
Variation des stocks de marchandises	12			
Achats de matières premières & autres approvisionnements	13			
Variation de stocks de M.P. & autres approvisionnements	14			
Autres achats & charges externes	15	91 853	55 565	36
Impots, taxes & versements assimilés	16	0	0	
Salaires & traitements.	17			
Charges sociales	18			
Dotations d'exploitation :				
- Aux amortissements des immobilisations	19			
- Aux amortissements charges à répartir	20			
- Aux provisions sur immobilisations	21			
- Aux provisions sur actif circulant	22			
- Aux provisions sur actif circularit	23			
	24	3 131 103	1 786 897	1 344 2
Autres charges	25	3 222 956	1 842 462	1 380 4
CHARGES D'EXPLOITATION (Lignes 11 à 24)	23	3 222 930	1 042 402	1 300 4
RESULTAT D'EXPLOITATION	26	(287 189)	157 538	(444 7
QUOTE PARTS DE RESULTAT SUR OPERAT° EN COMMUN	27			
Produits financiers de participation	28			
Produits des autres VMP & créances actuelles immobilisées	29			
Autres intérets & produits assimilés	30	0	0	
Reprises sur provisions & transfert de charges	31			
Différences positives de change	32	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	33			
PRODUITS FINANCIERS (Lignes 28 à 33)	34	0	0	
Dotations financières aux amorts & provisions	35			
Intérets & charges assimilées	36	0	0	
Différences négatives de change	37	0	0	
Charges nettes sur cession de VMP	38			
CHARGES FINANCIERES (Lignes 35 à 38)	39	0	0	
RESULTAT COURANT AVT IMPOT (Lignes 26+/-27+34-39)	40	(287 189)	157 538	(444
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42			
Reprises sur provisions & tranfert de charges	43			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (Lignes 41 à 43)	44	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	0	100	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46			
Dotations exceptionnelles aux amorts & provisions	47			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Lignes 45 à 47)	48	0	0	
PARTICIPAT° DES SALARIES AU RESULTAT DE L'ENT.	49			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	50			
BENEFICE DE L'EXERCICE (Lignes 40+44-48-49-50)	51	(287 189)	157 538	(444
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
EN TEL TELLETION FOLDWINNED EN NATURE	١			
	I	265 698	293 776	- 28 07

# FONDATION D'ENTREPRISE PSA

#### **ANNEXE**

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de  $48\ 188\ \epsilon$  et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de  $287\ 189\ \epsilon$ .

La Fondation a été créée pour une durée initialement fixée à 5 années à compter de la publication au journal officiel de l'autorisation administrative le 18 juin 2011, et a été prorogée pour une nouvelle durée de cinq années (2016-2021), .

Les notes et les tableaux n° 1 à 10, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

# Description de l'objet social et des moyens d'action de la Fondation d'entreprise PSA :

La Fondation d'entreprise PSA se donne pour objet de soutenir, accompagner et fonancer les projets sociaux, éducatifs et culturels dans le cadre de la mobilité durable, responsable et solidaire.

Tout en privilégiant l'expérimentation, elle peut soutenir, accompagner et financer les projets et les intiatives de structures d'intérêt général. La Fondation d'entreprise PSA peut également financer des projets apportés par les salariés des sociétés du Groupe PSA.

Elle peut bénéficier du savoir-faire et des compétences des salariés des sociétés du Groupe PSA qui souahitent se mettre à la disposition de projets de la Fondation.

### NOTE N° 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les présents comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable des associations et fondations.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable général et de ses adaptations aux associations, fondations et fonds de dotation prévues par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tel que rappelé dans la note 10 de l'annexe, la Fondation d'entreprise PSA ne prorogera pas sa durée de vie au-delà de l'échéance de Juin 2021.

## **NOTE N° 2** : **ENGAGEMENTS HORS BILAN** :

Engagements hors bilan:

	2017	2018	2019	2020
PEUGEOT SA:	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES:	1.900.000€	1.900.000 €	1.900.000€	1.800.000€
Total:	2.000.000€	2.000.000€	2.000.000€	1.900.000€

+ un versement complémentaire de PEUGEOT SA de 1 035 766,51 € au 15/07/2020.

NOTE N° 3: ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ETAT DES CREANCES  DE L'ACTIF CIRCULANT	MONTANTS BRUTS	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Placement de trésorerie (1)	-	-	-	-
Banque, caisse et comptes rattachés	48 188 €	48 188 €	-	-
TOTAL	48 188 €	48 188 €	-	-

<sup>(1)</sup> dont intérêts courus non échus .....

Le poste « Placement de trésorerie» est constitué de  $0 \in$  de liquidités sur le compte courant du GIE Trésorerie au 31/12/20. Il correspond à la créance intragroupe, et était en disponibilité lors de l'exercice précédent.

ETAT DES DETTES  DETTES D'EXPLOITATIONS	MONTANTS BRUTS	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	6 552 €	6 552 €	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	0€	0€	-	-
TOTAL	6 552 €	6 552 €		

 $<sup>^{(1)}</sup>$  dont charges à payer ...... 6 552 €

# NOTE N° 4: DECOMPOSITION PAR ECHEANCES DES DETTES ENVERS LES FOURNISSEURS ET LES ASSOCIATIONS

Au 31 décembre 2020, les dettes envers les fournisseurs et les associations représentent 6 552 € rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

Dettes fournisseurs	6 552
Autres dettes	
Moins : charges à payer incluses sous cette rubrique	-6 552
Plus: Fournisseurs d'immobilisations	
	0

Soit:

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après :

- Dettes échéant : 0 €

# NOTE N° 5: ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES

POSTES DU:	SOCIETES LIEES
BILAN – ACTIF	
Placement de trésorerie	- 48 188 -
BILAN – PASSIF	
Fournisseurs et Comptes rattachés	-
COMPTE DE RESULTAT	
Subventions d'exploitation	2 935 767
Produits financiers	0

### NOTE N° 6 COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2020 se décompose ainsi :

PRODUITS DE L'EXERCICE Subventions	2 935 767€ 2 935 767€
PRODUITS FINANCIERS	0.0
Intérêts sur placements financiers Gains de change	0 € 0 €
CHARGES DE L'EXERCICE Dons	3 222 956 € 3 131 103 €
Honoraires	6 703 €
Prestations comptables	28 800 €
Prestations hors groupe	-€
SS traitance informatique	52 229 €
Documentation Générale	0€
Dépenses de mécénat	0€
Charges diverses	4 121 €
Charges financières	0 €
Impôts Taxes	0 €

Aux sommes versées par les Fondateurs, Peugeot SA et Peugeot Citroën Automobiles, s'ajoutent en 2020 les dons en nature, par le biais du personnel de ces sociétés mis à disposition de la Fondation. Pour l'exercice 2020, les dons en nature des Fondateurs sont évalués à 265 698 € €. Le montant correspond aux salaires chargés du personnel mis à disposition.

### **NOTE N° 7: EFFECTIF ET REMUNERATIONS**

Outre le personnel mis à disposition et rémunéré par les Fondateurs (cf note n°6), les membres du Conseil d'Administration exercent leur fonction à titre gratuit.

# NOTE N° 8: HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 6 552€ hors frais divers pour l'année 2020

### **NOTE N° 9: AFFECTATION DU RESULTAT**

	Année 2020
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2019 avant affectation	171 388
Affectation du résultat 2019 au report à nouveau	157 438
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2020	328 826
VARIATION EN COURS D'EXERCICE	
Résultat 2020 à affecter	(287 189)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2020 avant CA	41 636

# **NOTE N°10: EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Le 17 décembre 2019, Fiat Chrysler Automobiles N.V et PEUGEOT SA ont conclu un accord de rapprochement prévoyant le regroupement de FCA et de PSA dans le cadre d'une fusion transfrontalière.

Le 4 janvier 2021, PSA et FCA ont tenu leurs assemblées générales extraordinaires respectives qui ont approuvé la fusion.

Le 17 janvier 2021, La société de tête du nouveau groupe, Stellantis NV, a mis en place sa gouvernance avec la nomination de son conseil d'administration. Les statuts sont entrés en vigueur à cette date.

La Fondation PSA sera dissoute en 2021 à la fin de son second mandat.